

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers**

• en exercice	11
• présents	10
• votants	10
• absents	1
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 10 juillet 2023 à 18 heures 00

**Date de convocation :**

30 juin 2023

**Date d'affichage :**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

SOUS-PRÉFECTURE

25 JUL. 2023

SAINT-GAUDENS

**Objet**

Forêt communale de  
Barbazan.  
Application du régime  
forestier

Mme STREDERE Michèle

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, VEYRIES Nadine, BOLEA Maryse,  
WINTERSTEIN Martine. Mrs MAURETTE Bernard, BALLARIN Jacques,  
DELORT Thierry, SALES André, MADET Michel.

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Mme le Maire informe que suite à la délibération du 25 avril 2023 concernant le refus d'intégration de nouvelles parcelles forestières au régime forestier, l'ONF fait savoir que la révision du document d'aménagement de la forêt communale de Barbazan est programmée en 2023.

Aussi, en application de l'article L.211-1 du Code Forestier et afin de s'inscrire dans une gestion durable du patrimoine forestier communal, l'Office National des Forêt ne peut pas donner un avis favorable à la décision du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse à nouveau l'application du régime forestier.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et ans que dessus.

Au registre sont les signatures

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 18 juillet 2023

Le Maire

